

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉRENCE FINALE – NOTARIES BEYOND FRONTIERS

« Appréhender les deux nouveaux règlements européens sur les régimes matrimoniaux et les effets patrimoniaux des partenariats »

Lundi 22 mars 2021 de 14h à 18h à Lyon

C'est à Lyon, au sein de l'UCLy (Université Catholique de Lyon), qu'aura lieu le 22 mars prochain, la conférence finale du projet Notaries Beyond Frontiers (NBF). Cet événement gratuit réunira, virtuellement et avec l'aide d'interprétariat en simultané, de nombreux notaires de plusieurs pays européens. La conférence traitera des deux nouveaux règlements européens sur les régimes matrimoniaux et les effets patrimoniaux des partenariats.

Le projet européen **Notaries Beyond Frontiers (NBF)** a été cofinancé pour une durée de deux ans et demi par le programme Justice de la Commission européenne. Les partenaires de ce projet sont l'UCLy, le Centre Notarial de Droit Européen (ACENODE) et l'Ordre des Notaires du Portugal. Sont également associés les instances représentatives du notariat belge, espagnol, néerlandais ainsi que la Chambre des Notaires de Milan.

Le projet NBF a notamment permis, grâce au soutien de l'Union Européenne, d'organiser dix workshops bilatéraux destinés aux notaires. Ceux-ci ont visé à présenter les nouveaux règlements 2016/1103 régimes matrimoniaux et 2016/1104 partenariats enregistrés, à partir de cas concrets et transfrontaliers.

Ce sont **18 États membres** qui ont décidé de coopérer et d'adopter les règlements : Portugal, Espagne, France, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, République Tchèque, Autriche, Slovénie, Croatie, Grèce, Bulgarie, Suède, Finlande, Malte Chypre.

Concrètement, cela concerne **16 millions de couples internationaux vivant dans l'Union Européenne** : couples (époux ou partenaires) de nationalités différentes, couples résidant dans un État membre différent de son État d'origine et couples possédant des biens dans un État membre autre que dans son État d'origine.

Ces règlements vont établir des règles claires :

- Permettant aux époux et aux partenaires de déterminer à l'avance la loi applicable à leur régime matrimonial ou partenarial, et, à défaut, de leur appliquer une solution identique dans les 18 États du fait de l'harmonisation des règles de conflits. Et ainsi, déterminer la juridiction compétente dans l'hypothèse d'un contentieux.
- Facilitant la reconnaissance et l'exécution, dans un État membre, d'une décision de justice en matière patrimoniale rendue dans un autre État membre.

- Permettant aux actes authentiques établis dans un État membre d'avoir la même force probante dans un autre État membre que dans l'État membre d'origine et d'y produire les effets les plus comparables.

Lors de la conférence finale, qui viendra clôturer les travaux de NBF, les participants reviendront sur certaines problématiques en présence de notaires français et étrangers. Le rapport de synthèse et les recommandations à destination de la profession notariale seront aussi présentés.

Le Professeur Olivier ARTUS, Recteur de l'UCLy, ouvrira la conférence, suivie d'une intervention de la Commission Européenne, de prises de parole de notaires européens et des porteurs du projet.

L'événement est ouvert au public et gratuit, sur inscription :

<https://www.ucl.y.fr/l-ucl.y/agenda/conference-finale-notaries-beyond-frontiers-nbf/>

Le programme, composé d'interventions de professionnels et d'experts sur cette thématique, est disponible en ligne :

https://www.ucl.y.fr/wp-content/uploads/2021/02/programme-conf-finale-final_fr.pdf

Site web du projet NBF : <https://www.nbfproject.eu/>

À PROPOS DE L'UCLy (Université Catholique de Lyon)

Fondée en 1875, l'UCLy est un établissement privé d'enseignement supérieur et de recherche, à but non lucratif. Elle est reconnue d'utilité publique et labellisée Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG).

Située sur 3 campus au cœur des villes de Lyon et d'Annecy, elle propose 57 parcours diplômants aux normes européennes, au sein de ses 6 pôles facultaires et 5 écoles d'enseignement supérieur. Chaque année, elle accueille 11 000 étudiants et auditeurs libres, dont 1 000 étudiants étrangers. Ouverte sur l'international, elle compte 300 universités partenaires dans 61 pays.

Très attentive aux évolutions du monde, l'UCLy veut aujourd'hui apporter une réflexion éthique et donner du sens à la transformation de notre société mondialisée.

www.ucl.y.fr

CONTACTS PRESSE

Laurence GAMBONI

l.gamboni@terrederoses.com

04 72 69 42 93

Agence Terre de Roses

Franck PISSOCHET

fpissochet@ucl.y.fr

06 80 70 33 41

Directeur Communication UCLy